

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 06438 95
Auprès du Préfet de région d'Ile de France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Programme E.S.I Recyclage

Durée de la Formation :
6 heures

Durée de la Formation :

E.S.I est défini selon certains critères : Le nombre de salariés, le CA d'affaires de l'entreprise, les risques liés à l'activité, les moyens de secours de première et seconde intervention.

Salariés concernés :

Personnels des entreprises industrielles ou tertiaires pouvant intervenir sous appareil respiratoire isolant, à la lutte contre l'incendie avec les moyens de seconde intervention.

Conformément au code du travail et aux règles APSAD R6.

Pré-requis :

Avoir une bonne condition physique sous réserve de certificat médical et avoir suivi la formation initiale ESI.

Nombre de participants :
10 (maximum)

Encadrement :

Formateur confirmé et spécialiste en sécurité Incendie.

Tarifs : sur devis

Lieu : intra-entreprise

MàJ : Janvier 2021

Formation: Maintien des acquis du personnel Pour les Equipiers de Seconde Intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation et afin de répondre au cadre réglementaire, le stagiaire sera capable de:

- ❖ *Maintien des acquis pour le personnel ayant suivi la formation initiale ESI.*
- ❖ *Perfectionner leurs connaissances en matière de sécurité incendie.*
- ❖ *Mettre en pratique afin d'acquérir des gestes réflexes tout en respectant les consignes de sécurité.*

Moyens, outils et démarche pédagogiques :

Matériel : matériel à disposition sur place (au sein de l'établissement)

Consignes particulières : Prévoir une aire de feu et une salle de formation

Ressources : fascicule

Démarche pédagogique : Exposé participatif, diaporama, vidéo, foyer réel

Programme :

Théorie :

- ❖ *Le risque incendie et ses différents phénomènes.*
- ❖ *La MGO (marche générale des opérations).*
- ❖ *La sécurité individuelle et collective des intervenants.*
- ❖ *Le risque d'explosion de fumée.*
- ❖ *Les manœuvres de base en binôme.*
- ❖ *Les différentes consignes de l'établissement.*

Pratique :

- ❖ *Port de l'ARI et adaptation sur des parcours.*
- ❖ *Mise en œuvre des manœuvres incendie propre à l'établissement.*
- ❖ *Techniques de reconnaissance et de sauvetage sous ARI*
- ❖ *Manipulations des extincteurs*

PS : Nous laissons la possibilité, au choix du formateur, du fait de ses compétences de s'adapter en fonction de la demande du chargé de sécurité de l'établissement, aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Fin de formation :

Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque participant

La formation réalisée sera inscrite dans le registre de sécurité de l'établissement

Tout le matériel nécessaire pour la partie pratique est fourni par notre société et inclus dans la proposition tarifaire globale